

internationales, le Pacte ne peut difficilement être davantage que ce que les participants lui permettront de devenir.

### 3.3 Leçons utiles pour le PSCS

#### *Condition sine qua non: résolution des conflits*

L'expérience de la résolution des conflits dans l'ESE est riche en enseignements pour le Caucase. Le cas du Kosovo peut toutefois indiquer une issue aux protagonistes du Caucase. Même si la rupture est consommée et semble définitive, le fait que la RFY chapeaute formellement ces deux territoires permet tout de même d'établir un lien administratif entre ces deux entités. Cette solution intermédiaire entre l'indépendance et l'absence totale d'autonomie élève *de facto* le statut du Kosovo à celui d'un État fédéré de la RFY. C'est grâce à l'existence d'une structure étatique supérieure, la RFY, même si cette dernière semble de plus en plus n'être qu'une coquille vide<sup>33</sup> que le maintien du *statu quo* semble possible. Bien que les parties soient loin d'être satisfaites de cet arrangement, il s'agit néanmoins d'une solution que tous peuvent tolérer, du moins temporairement.

Plusieurs leçons peuvent être tirées du cas de la gestion de la crise de l'ARYM. D'abord, la rapidité avec laquelle la communauté internationale est intervenue en ARYM a permis d'éviter une telle séparation sur le terrain, ce qui rend aujourd'hui plus acceptable la cohabitation des Albano-macédoniens avec les Slavo-macédoniens aux yeux des deux communautés.

L'exemple de l'ARYM montre également que si deux conditions sont respectées, 1) que les groupes minoritaires aient accès au pouvoir dans un cadre démocratique et 2) qu'ils disposent d'une certaine forme d'autonomie, les groupes minoritaires trouvent des voies alternatives à la violence armée pour exprimer leurs griefs et l'extrémisme a moins de prise.

#### *Importance de faire participer tous les acteurs régionaux*

L'adhésion de la Yougoslavie et la participation de tous les États de la région a été une condition indispensable au bon fonctionnement du pacte de stabilité régionale. Dans le cas du Caucase, la tâche d'inclure toutes les entités territoriales dans un pacte commun sera plus difficile que dans le cas du PSESE, en raison des républiques sécessionnistes qui ne sont pas reconnues internationalement. Or, un pacte pour le Caucase du Sud doit trouver un moyen d'y faire participer tous les acteurs pertinents afin d'éviter que n'apparaissent des trous dans la carte du pacte, tout en ménageant la susceptibilité des États d'origine.

Au-delà de la simple représentation des différents acteurs de la région, il est essentiel que ces derniers aient une réelle prise sur les processus les concernant et que les activités du pacte se déroulent dans la région elle-même. Les activités du PSESE montrent en effet que plus les États de la région y sont impliqués – par exemple lorsqu'ils organisent eux-mêmes des activités dans le cadre du PSESE ou lorsqu'ils initient des projets qui répondent à leurs préoccupations – plus les résultats sont probants.

---

<sup>33</sup> Le 14 mars 2002, la République de Yougoslavie s'est d'ailleurs auto-dissoute pour donner naissance à la République de Serbie et Monténégro. Dans ce nouvel arrangement, visant à accorder davantage de place au Monténégro, la place du Kosovo reste tout aussi ambiguë.